

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Masse

<https://www.cadre21.org/membres/29f142f61eff3c12393dd781>

Date d'obtention : 2024-01-25 21:10:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Il s'agit d'un projet de partenariat mis sur pied afin d'uniformiser les interventions devant le phénomène de sextage de plus en plus présent chez les adolescents.
- La méthode privilégie les interventions éducatives et concertées entre les partenaires signataires de l'entente (CS, DPCP et services de police).
- Semble être facile à utiliser et permet de diminuer les délais dans le traitement des plaintes.
- Que le fait de consulter les images/vidéos qui s'apparentent à de la pornographie juvénile constitue une infraction criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que cette formation me permettra d'être plus à l'aise d'intervenir dans les cas de sextage en sachant que la trousse d'intervention respecte l'intégrité des adolescents impliqués dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je souhaite faire particulièrement attention à la victime en m'assurant qu'elle soit au coeur de mon intervention et prise en charge rapidement et adéquatement.

Je vais également m'assurer de respecter les limites de mon rôle en tant qu'intervenante scolaire.